



Communiqué

Roissy, le 7 mars 2019

Les douaniers de l'intersyndicale douanière de Calais et de Dunkerque ont lancé un mouvement national de protestations depuis la nuit de dimanche 3 mars 2019.

Suite à une large consultation de tous les douaniers de cette Direction Régionale (DR), ils ont établi une large liste de revendications : augmentation de l'Allocation Complémentaire de Fonction (ACF), de l'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT), de l'indemnité de risque, des heures de nuit pour les CO et les SU, l'abrogation de la journée de carence, la prise en charge d'au moins 50% de la cotisation de mutuelle, une prime Brexit, etc.

Ces revendications sont celles de tous les douaniers.

Nous les portons depuis des mois dans les instances et n'avons eu que du mépris pour seule réponse. Nous nous sommes adaptés à chaque réforme, souvent dans la douleur, sans jamais aucune reconnaissance, maintenant ça suffit !

Le Gouvernement Français, par la voix de ses représentants, a refusé les revendications portées par nos collègues des Hauts-de-France !

Le mardi 5 mars, le Directeur général s'est déplacé dans le Nord, pour tenter d'éteindre l'incendie, pensant que ce mouvement était juste local...

Il n'avait rien à proposer à l'intersyndicale bien entendu.

Les collègues n'ont rien cédé, et c'est le ministre que les organisations syndicales veulent voir pour négocier. Une première audience aura lieu mardi 12 mars.

Des collègues de la Gare du Nord à Paris, de Marignane, du Perthus ont rejoint le mouvement. Avec un grand succès.

Il ne faut pas laisser nos collègues lutter seuls. Les plate-formes de Roissy/Le Bourget et d'Orly doivent se mettre en mouvement, il faut amplifier notre action pour peser lors de l'audience qui aura lieu avec le Ministre. L'amplifier en surveillance, comme dans la branche OP/CO -AG

C'est pourquoi nous, l'intersyndicale douanière de Paris-Aéroports (Roissy, Orly et Le Bourget), appelons tous les douaniers des brigades de terre, de l'air, des fonctions supports et des opérations commerciales, où qu'ils se trouvent sur le territoire douanier de la DIPA, à se mettre en rapport avec leurs représentants afin d'apporter leur concours en soutien à cette initiative qui nous concerne tous : tous corps et tous grades confondus !

Nous appelons tous nos collègues à **commencer le mouvement** là où ils seront et comme ils pourront. La lutte est gagnable car des forces et des ressources immenses n'ont pas encore donné.

Que ce soit par la grève* ou l'application stricte et résolue des lois et règlements nous avons les moyens de faire entendre nos revendications !

**préavis de grève déposé du 8 mars jusqu'au 1^{er} avril*



LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE PARIS AÉROPORTS

Inspirés par nos collègues, nous, l'intersyndicale douanière de Paris-Aéroports (Roissy, Orly et Le Bourget) portons les revendications suivantes :

- Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut, augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation et augmentation de la grille indiciaire
- Respect de la comptabilisation en heures de nuit des prolongations de service de nuit
- Suppression de la journée de carence
- Prise en charge par l'État, d'au moins 50% de la complémentaire santé
- Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension
- Augmentation de l'IRTI (Indemnité de risques à taux inversé) pour les SU et de l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) pour les AG/CO
- Pour les services actifs SU et CO actuels et à venir, bonification pleine et entière (sans plancher, ni plafond) au prorata de toutes les années réellement effectuées en actif pour tous les agents concernés avec suppression des bornes d'âge
- Pour les SU, en matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison
- En surveillance, rétablissement des heures de sport
- Passage des agents de catégorie C en B, dès acquisition des critères statutaires pour la Liste d'Aptitude
- Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain: suppression du e-learning
- Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées
- Pour les SU, définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois
- Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence)
- Revalorisation des chèques déjeuner
- La comptabilisation automatique de l'heure de repas non prise, avec indemnisation forfaitaire du repas à 15,25 euros
- Une meilleure prise en charge administrative des demandes de remboursement CHORUS, avec simplification de la procédure.
- Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
- Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels...)
- Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire
- Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire)
- Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours
- Le quart d'heure chauffeur attribué à l'ensemble des brigades
- Prise en compte des délais de route réels
- Une garantie de stationnement pour l'ensemble des agents, avec places de parking réservées
- Réinstauration de la cessation progressive d'activité
- Suppression des indicateurs de performance
- Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation
- Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
- Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents.
- Adapter le matériel douanier aux spécificités de Roissy/Le Bourget/Orly (ex : gilets pare balles floqués, vestes en dotation individuelle pour les OP/CO)

LES SECTIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE PARIS AÉROPORTS
CFDT – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO